



**Assemblée des Français de l'Étranger
XXXIII^{ème} session 5 octobre – 9 octobre 2020**

**RÉSOLUTION DE LA COMMISSION COMMERCE EXTÉRIEUR,
DÉVELOPPEMENT DURABLE, EMPLOI ET FORMATION**

Résolution : COM/R.2/10.20

Objet : Accès des Entreprises des Français de l'Étranger (EFE) au dispositif du Volontariat international en entreprise (VIE)

L'Assemblée des Français de l'étranger,

CONSIDÉRANT QUE

- Les EFE, entreprises créées localement à l'étranger, fondées ou détenues en majorité par des citoyens de nationalité française établis à l'étranger, sans relation capitaliste ou structurelle directe avec un établissement enregistré en France, n'ont pas accès au dispositif VIE ;
- Le dispositif VIE contribue à la création d'emplois à l'international et permet, sous certaines conditions, d'exercer une mission (scientifique, technique, commerciale, humanitaire...) dans une entreprise française opérant à l'étranger ;
- Le réseau de Chambres de commerce et d'industrie (CCI) – France International et le réseau des CCE (Conseillers du commerce extérieur de la France) demandent à rendre éligibles les EFE au dispositif VIE.

DEMANDE

Que les Entreprises des Français de l'Étranger (EFE) aient accès au dispositif VIE.

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix «contre »		
Nombre d'abstentions		